

Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 30 juin 2010

Présents : Claude Vignon, Valérie Guillet, Isabelle Bailliard, Pierre Barbier, Sandra Perrier, Carine Michel, Paul Bertrand

Excusé : Giovanni Cadeddu, Martin Béchier, Yves Guillet, Gérald idelon

Délibérations du Conseil

→ Signature de contrats d'approvisionnement bois avec l'ONF avec acceptation des tarifs des différents bois après coupe et tri en bords de route. *Voté à l'unanimité.*

→ La révision des loyers communaux basée sur l'évolution des indices INSEE de la construction est négative ou nulle cette année. Elle sera appliquée à partir du 1^{er} juillet. *Vote à l'unanimité*

→ Signature d'un bail précaire du 1^{er} juillet au 30 août avec la SARL griffe paysanne pour le local de 40m² du rez-de-chaussée de l'Hôtel du Vercors, pour un montant de 340€HT par mois. Ce local accueillera un point de vente collectif des Fermes du Vercors. *Voté à l'unanimité.*

→ La demande de subvention de l'association « les chapelles en Vercors », qui organise le festival du même nom, est accordée pour un montant de 100€. *Voté à l'unanimité.*

→ La demande de subvention exceptionnelle de l'association des Maires du Var suite à la catastrophe naturelle du mois de juin qui les a touchée est acceptée pour un montant de 100€. *Voté à l'unanimité.*

Décisions du Conseil

→ Suite à la demande de location d'un local de l'espace santé pour un mois par Mme Caroline Boudry, le conseil propose le loyer normal de 100€.

→ La nouvelle position de l'ancien panneau indicatif kilométrique sur la façade de l'hôtel du Vercors est validée à l'extrémité droite de la façade Est.

→ Deux panneaux indicatifs « station verte » seront achetés et posés sur les panneaux d'entrée d'agglomération, pour un montant HT de 210€.

→ La remise des diplômes d'honneur des anciens combattants de l'armée française de 1939 à 1945 sera organisée le vendredi 16 juillet à 11h en salle du conseil, pour messieurs Paul Borel, Robert Malsand, Gaston Michel et Raymond Bernard.

→ Le conseil de vie de l'EHPAD « la matinière » de St Jean en Royans interpelle le conseil municipal sur les problèmes de blocage du chantier d'agrandissement de leur structure,

qui menace jusqu'à la poursuite de leur activité. Avant toute intervention, le conseil décidé de demander des éclaircissements sur le contexte de la réclamation.

→ Le premier projet d'aménagement du village vu avec le Service Technique Départemental prévoyait 30 000€ de travaux sur la partie Nord du village, avec une aide de 50% du Conseil Général. Il est finalement décidé de travailler sur l'intégralité de la traversée du village, en conservant la même enveloppe financière, pour des travaux prévus cet automne.

→ Mme Angelini et Mme Bertrand ont demandé la clarification et la régularisation officielle de leurs droits concernant l'usage des locaux annexes à leur logement par courrier en mairie, à savoir le garage attenant à la mairie, le passage sous le clocher et le préau dans le jardin de ville. Après discussion, il est décidé :

- d'inclure le garage par avenant dans leur bail locatif
- de leur accorder un droit d'usage non exclusif du passage sous le clocher, qui sera équipé d'un nouveau verrou pour sécuriser son accès.
- de maintenir l'usage du préau en tant que strict espace public. Aucun mobilier personnel ne devra y être installé. Une table de pique-nique communale sera placée sous ce préau afin de marquer l'utilisation ouverte à tous de ce lieu.

→ Une commission communale est créée pour le projet d'aménagement de la parcelle Ouest de Mme Paulette Roche : Claude Vignon, Isabelle Bailliard, Carine Michel, Pierre Barbier, Paul Bertrand. Une première réunion sera organisée pour préparer le cahier des charges de la consultation du Bureau d'Etudes chargé de l'aménagement du lotissement, de la voirie et du parking sur cette parcelle.

Informations au Conseil

→ La commune d'Entraigues sur Sorgue informe le conseil de la mise en vente de sa colonie au hameau de Tourtres.

→ La famille Maréchal demande à la commune l'estimation du coût du raccordement en eau de leur maison au-dessus du camping. La mairie se renseignera auparavant sur les conditions de la constructibilité de la zone.

→ La Direction Départementale des Territoires a rendu un premier avis positif sur la compatibilité d'un parc accrobranche dans une zone d'Espace Boisé Classé. Mr Thomas de Borniol, qui réfléchit à un projet sur Herbouilly, est chargé de contacter des interlocuteurs spécialisés au sein de la DDT.

→ Paul Bertrand informe le conseil des problèmes d'humidité du local d'Aromabulle dans l'Hôtel du Vercors. Une solution technique est proposée en mettant en place une ventilation dans la partie voûtée. Une déclaration de sinistre sera déposée auprès de l'assureur dès la mise en place de la garantie Dommages-Ouvrages en septembre si les problèmes persistent.

→ Information de la crèche les Vercoquins : les contrats d'accueil périscolaires ne seront plus acceptés à la rentrée pour favoriser l'accueil à la journée des enfants.

→ Mme Myriam Germain, psychothérapeute, est autorisée à permuter son local avec sa salle d'attente dans l'espace santé.

→ Le compte-rendu du dernier conseil d'école est rapporté par Carine Michel, qui insiste sur la préoccupation des communes et des parents d'élèves quant à la mésentente déclarée entre les deux instituteurs de l'école de St Martin, Messieurs Gauthier et

Verilhac, et ses répercussions sur le fonctionnement de l'école et sur les enfants. Le Maire informe le conseil que l'inspectrice de l'Education Nationale est alertée sur le sujet, et interviendra pour régler le problème avant la prochaine rentrée.